



Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
Quebec English School Boards Association

Le 26 février 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifrice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au sujet du plan de votre gouvernement d'introduire graduellement l'accès universel et facultatif à la maternelle pour les enfants âgés de 4 ans à compter de 2020-2021, tel que prévu dans le Projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*.

L'ACSAQ appuie la maternelle pour les enfants âgés de 4 ans depuis plus de 10 ans, à quel moment elle a produit une étude de faisabilité qu'elle a présentée aux ministres de l'Éducation et de la Famille de l'époque.

Nous appuyons votre décision d'aller de l'avant avec cette importante initiative. Nous estimons que ce genre de programme ne peut être que bénéfique pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, et nous sommes encouragés par le fait que le ministère élabore un cycle de maternelle 4 ans et de maternelle 5 ans afin d'assurer la meilleure approche pédagogique.

Toutefois, nous sommes préoccupés par les défis associés à la mise en œuvre de ce nouveau programme, lesquels doivent être abordés pour veiller à son succès.

- 1) Les coûts récurrents associés au programme seront importants et notre réseau veut s'assurer que l'injection nécessaire de ressources ne compromettra pas les autres importants programmes pédagogiques existants, ni l'amélioration des services aux élèves;
- 2) Bien que plusieurs écoles au sein de notre réseau disposent d'espace, beaucoup d'autres sont exploitées près de la limite ou à la limite de leur capacité. Tout investissement dans de nouvelles infrastructures pour créer l'espace nécessaire pour le nouveau programme ne peut être effectué aux dépens de projets indispensables visant à agrandir les écoles afin de répondre aux besoins actuels;
- 3) Notre réseau s'inquiète de la pénurie du personnel spécialisé qui mettra le nouveau programme en œuvre, notamment dans les régions du Québec.

Vous avez indiqué que des consultations particulières en commission parlementaire sont prévues relativement au Projet de loi 5. Nous espérons que ces consultations seront assez exhaustives et que l'ACSAQ sera invitée à y participer.

Soyez assuré que l'ACSAQ continuera à travailler avec votre ministère sur ce dossier et d'autres qui, à son avis, amélioreront la qualité de l'enseignement public au Québec.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations sincères.



Dan Lamoureux  
Président

cc : Julie Lussier, directrice de cabinet, MEES  
Sylvie Barcelo, sous-ministre, MEES  
Steven Colpitts, sous-ministre adjoint, MEES, Services aux anglophones,  
aux autochtones et à la diversité culturelle  
Russell Copeman, directeur général, ACSAQ